



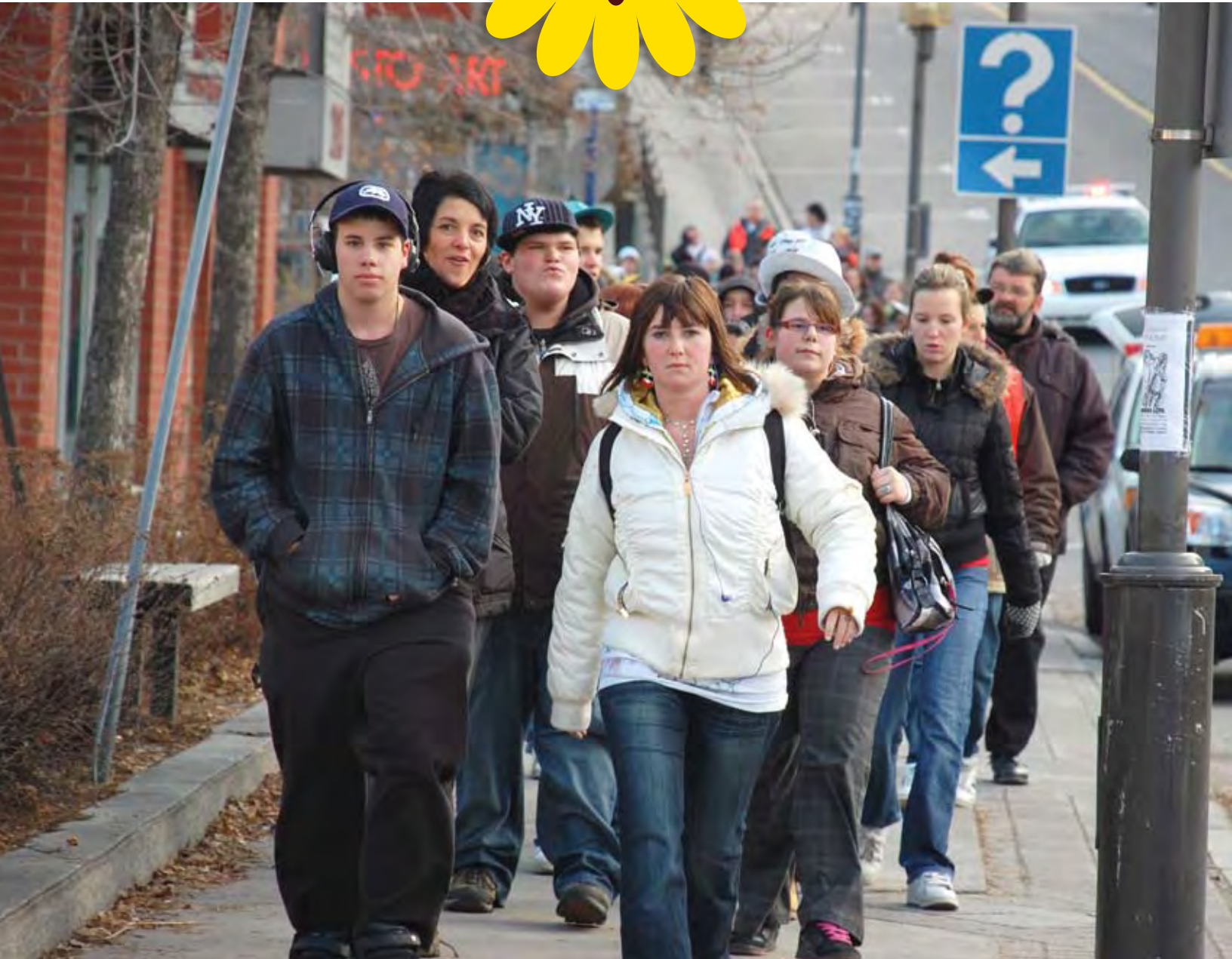
Rapport annuel

2009-2010



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!



Afin de sensibiliser la population, les élèves et les intervenants du comité de prévention en toxicomanie du Centre Laure-Conan ont organisé la marche Détoxic-action.

Mot de la présidente et du directeur général

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel de l'année scolaire 2009-2010. Ce rapport renferme un bilan des réalisations de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay dans le cadre de son plan stratégique 2008-2013 et des actions entreprises tout au long de l'année pour atteindre les objectifs fixés dans ce même plan.

L'année scolaire 2009-2010 a commencé d'une façon bien particulière à la Commission scolaire en raison de l'incendie criminel qui a complètement détruit l'école primaire Le Roseau. Heureusement, personne n'a été blessé dans le sinistre et les 293 élèves ainsi que les membres du personnel de l'école ont pu être relogés temporairement dans un autre établissement assez grand pour les accueillir tous. L'énergie déployée par tout le personnel impliqué dans la relocalisation de l'école relève du miracle puisqu'en seulement sept jours, les membres du personnel et les élèves ont pu reprendre toutes leurs activités.

En même temps, les membres du conseil des commissaires et de la direction générale, avec la collaboration du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire, ont remué ciel et terre dans le but d'obtenir l'accord du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour la reconstruction de l'établissement situé dans l'arrondissement nord de Chicoutimi. On peut dire que ces efforts concertés n'ont pas été inutiles puisque la Commission scolaire a reçu une subvention de 3,8 millions de dollars pour aller de l'avant dans son projet dès l'automne 2010.

Dans la foulée de la consultation publique mise en place en février 2009, le comité de vocation des écoles a terminé ses travaux et déposé son rapport au conseil des commissaires en février 2010. À la lumière de ce rapport, les membres du conseil ont pris la décision de fermer les écoles primaires Georges-Vanier à La Baie et Marguerite-d'Youville à Chicoutimi.

À l'instar des autres commissions scolaires du Québec, notre organisation a conclu, en fin d'année scolaire, une nouvelle convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, qui trouvera son complément dans les conventions de gestion et de réussite éducative que la Commission scolaire réalisera avec chacune de ses écoles et chacun de ses centres de formation en 2010-2011.

Nous tenons à lever notre chapeau à tous les membres du personnel, aux parents, aux partenaires, aux membres des conseils d'établissement et au conseil des commissaires qui n'ont pas hésité à mettre la main à la pâte avec engagement, dynamisme et créativité tout au long de l'année 2009-2010.



Liz S.-Gagné, présidente

Yvon Pelletier, directeur général

En manchette

En 2009-2010, plusieurs nouvelles concernant la Commission scolaire ont suscité l'intérêt des médias écrits et électroniques. En voici quelques-unes.

Incendie de l'école Le Roseau

Tous les élèves et le personnel de l'école Le Roseau sont relogés au même endroit



Au grand soulagement des parents, les élèves et le personnel de l'école Le Roseau ont été heureux d'apprendre la relocalisation temporaire de leur établissement à un seul et même endroit, soit au Centre La Source, dans le secteur sud de Chicoutimi. On se rappelle que l'école Le Roseau a été complètement détruite à la suite d'un incendie criminel survenu le 11 octobre dernier. La Commission scolaire

des Rives-du-Saguenay (CSRS), qui avait le choix de placer chacune des classes dans d'autres écoles du secteur nord de Chicoutimi ou encore dans d'autres locaux extérieurs à la Commission scolaire, a plutôt choisi de transférer tous les élèves et le personnel dans une seule et même bâtisse. En conférence de presse, la présidente de la Commission scolaire, Mme Liz Gagné, a précisé que les parents n'auront pas à racheter le matériel scolaire puisqu'il sera fourni par la CSRS.

L'école secondaire Charles-Gravel a 40 ans



L'école Charles-Gravel fête cette année ses 40 ans d'existence. Pour l'occasion, l'artiste Nancy Bergeron a créé une gigantesque fresque occupant un mur complet à l'extérieur de l'école. Elle a, par ailleurs, réussi l'exploit de la réaliser en 29 jours. Les élèves de l'option journalisme ont, de leur côté, conçu un nouveau slogan pour leur école : « Notre réussite, les racines du futur ». Les élèves ont produit une édition spéciale de leur journal local, *Le Gravillon*, retraçant en détail l'histoire de l'école.

Secteur de la métallurgie

Des perspectives d'emploi intéressantes

Dans le cadre de la 5^e Semaine de la métallurgie, quelque 70 élèves du projet *Rêver l'aluminium* de l'école secondaire De L'Odysée Dominique-Racine ont participé à une rencontre avec des représentants du milieu de la métallurgie, dont le vice-président régional de Rio Tinto Alcan (RTA), M. Dominic Bouchard. Lors de cette rencontre, les jeunes ont pu constater que les perspectives d'emploi sont prometteuses et passionnantes dans le secteur de la métallurgie, notamment pour celles et ceux qui choisissent de s'orienter vers une profession ou un métier dans le domaine de l'aluminium.

La CSRS et Central Québec

Un partenariat unique

Les deux établissements scolaires viennent tout juste de signer un protocole d'entente qui permettra aux élèves des deux écoles de faire partie des mêmes équipes sportives. Les élèves de l'école Riverside pourront aussi avoir accès à plusieurs services de l'école De L'Odysée alors que les jeunes de cette dernière pourront profiter d'activités d'immersion en anglais. Ces activités d'immersion, qui visent à développer les compétences orales et écrites des élèves en anglais langue seconde, seront planifiées et mises en place de façon progressive. Les élèves pourront y participer sur une base volontaire. L'entente prendra véritablement forme en septembre 2010 ; en attendant, les jeunes de 4^e et de 5^e secondaire de L'Odysée assisteront à une représentation théâtrale présentée par les élèves de l'école Riverside les 15 et 16 avril prochain.

Des élèves découvrent Alegria

Le Cirque du Soleil en cadeau

Une quarantaine d'élèves des écoles Jean-Fortin et La Source de Saint-Honoré ont récemment vécu une expérience inoubliable en assistant à une représentation du spectacle *Alegria*, lors du récent passage du Cirque du Soleil à Saguenay. Si ces jeunes ont pu assister à ce spectacle exceptionnel, c'est grâce à la générosité de la bande de Guy Laliberté, qui a gracieusement offert les 44 billets. Le Cirque du Soleil donne son appui à plusieurs organismes impliqués auprès des jeunes et auprès d'organismes de bienfaisance, témoignant ainsi de son engagement envers la jeunesse.



Une ressemblance frappante entre le technicien en informatique Dany Gagnon et le maestro Kent Nagano.

Kent Nagano et l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) de passage à Saguenay

Le chef Kent Nagano et les 90 musiciens de l'OSM ont accepté d'offrir un concert bénéfique au profit du centre d'intervention familial *Le Transit* de Jonquière qui sera donné au théâtre du Palais municipal de La Baie. Le maestro a profité de son court séjour à Saguenay pour rencontrer un groupe d'élèves de l'école des Grandes-Marées et répondre à leurs questions au sujet de la musique et de son travail de chef d'orchestre. Il s'est dit heureux de venir en région avec l'OSM, une activité qui, selon lui, répond à un besoin essentiel, soit celui de rendre la musique classique accessible au plus grand nombre de personnes.

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et ses ambassadeurs

L'école publique... et rien d'autre

Afin de faire connaître les avantages et les différents programmes offerts aux jeunes qui fréquentent ses écoles, la Commission scolaire lance une nouvelle brochure intitulée *Dans nos écoles secondaires, chacun réussit à sa façon*. La couverture de la brochure met en valeur cinq personnalités connues qui ont accepté de jouer le rôle d'ambassadeurs de l'école publique. Il s'agit de Pascale Tremblay, avocate, Marie-Joanne Boucher comédienne, Éric Larouche, homme d'affaires, Catherine Laprise, chercheuse, et Pierre Lavoie, triathlète. De passage dans les bureaux du journal *Le Quotidien*, Pascale Tremblay et Marie-Joanne Boucher ont louangé la diversité des projets mis en place dans les écoles publiques et rappelé l'importance d'offrir aux citoyens en devenir la possibilité de développer de solides valeurs humaines prônées dans nos écoles.

Dictée P.G.L.

Émilie Perron ira à Montréal

La jeune Émilie Perron de l'école De La Pulperie se rendra à la grande finale internationale de la *Dictée P.G.L.* à Montréal en mai prochain. Avec une seule erreur lors de la finale régionale, la jeune fille était très fière de sa performance. Elle affirme que l'écriture a toujours été pour elle une façon de s'exprimer. Émilie, qui écrit souvent de petites histoires pour son plaisir personnel, se dit un peu nerveuse mais prête à affronter le grand défi. Cette année, la finale régionale était associée à une activité de financement appelée *La Cueillette du partage P.G.L.*, qui a permis aux écoles de venir en aide aux programmes d'aide en éducation de base dans des pays en développement parrainés par la Fondation.



Une ressource pour les parents, jeunes et enseignants

Un site pour répondre aux problèmes

Un service novateur pour venir en aide aux parents et aux élèves aux prises avec diverses difficultés a vu le jour sur le site Web de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Il s'agit du service *Phare* qui est accessible sur la page d'accueil du site et qui propose plusieurs onglets. Violence et intimidation, sexualité, drogues, alcool et jeux de hasard, difficultés d'apprentissage, etc. En quatre clics, le parent est en mesure de trouver la réponse à sa question. Le service *Phare* est une initiative de l'enseignant en mathématiques Louis-Raphaël Tremblay qui a travaillé de concert avec d'autres enseignants et des intervenants de la CSRS pour mener à bien le projet. Des commissions scolaires de l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean seraient intéressées à utiliser ce service sur leur propre site Web.



Super Expo-sciences Bell

Un élève de l'école Charles-Gravel récompensé



Le jeune Benoît Vaillancourt, 4^e secondaire, de l'école Charles-Gravel, s'est démarqué lors de la 32^e *Super Expo-sciences Bell* qui a eu lieu à Montréal en fin de semaine dernière. Il s'est vu décerner une bourse de 1000 \$ pour son projet sur les trésors de Toutankhamon. La *Super Expo-sciences Bell* a remis des prix d'une valeur de près de 275 000 \$ à la relève scientifique québécoise. Depuis 1960, près de 300 000 jeunes ont participé à cette compétition lors d'une finale à l'école, dans leur région ou lors de la finale québécoise.

Salon ZigZag au Pavillon sportif de l'UQAC

Préparer les jeunes à faire un choix difficile

L'évènement *Éducation et formation ZigZag* bat son plein au Pavillon sportif de l'UQAC. *ZigZag* vise à orienter et à guider les jeunes vers le choix d'une carrière qui leur convienne. Pour plusieurs élèves de cinquième secondaire, le choix est difficile à faire. L'évènement est organisé par les Commissions scolaires des Rives-du-Saguenay et De la Jonquière, les cégeps de Chicoutimi et de Jonquière ainsi que l'Université du Québec à Chicoutimi. Plus de 2000 jeunes du secondaire sont attendus sur le site qui propose un éventail de 120 programmes de formation professionnelle, collégiale et universitaire offerts dans la région.



Un Petit Opéra de papier haut en couleurs

Les élèves de l'école à vocation artistique La Carrière ont préparé un spectacle exceptionnel, qui est le point culminant du travail réalisé tout au long de l'année scolaire. Comme son nom l'indique, le *Petit opéra de papier* présente des extraits d'opéras mais aussi des chansons interprétées par les petits chanteurs qui fréquentent l'école. Par ailleurs, les enfants ont laissé libre cours à leur imagination en créant de toutes pièces un univers dans lequel les animaux, les fleurs et les personnages grandeur nature se côtoient. Le personnel et les élèves de l'école ont réussi à créer un univers féérique dans lequel on aimerait réellement plonger.

Défi têtes rasées de Leucan



Cinq élèves du primaire amassent 2 107 \$

Cinq jeunes garçons de neuf ans de l'école primaire Le Roseau ont réussi à amasser plus de 2 100 \$ dans le cadre du *Défi têtes rasées de Leucan*. L'école a décidé de tenir cette activité pour souligner le grand courage de la jeune Justine Brisson qui a vaincu le cancer. Brian Lavoie, Olivier Lavoie, Joey Lavoie, Thomas Chevrier, Charles-William Taché et l'enseignant Richard Groleau se sont donc fait raser en présence de tout le personnel et des élèves de l'école. Les responsables régionaux de Leucan étaient sur place lors de ce *Rase-o-thon* écolier qui a connu un succès phénoménal.

Les établissements

de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

ÉCOLES PRIMAIRES

André-Gagnon

Annie Gaudreault, directrice

Antoine-De St-Exupéry / Sainte-Bernadette

Gilbert Paiement, directeur

De La Pulperie

Johanne Allard, directrice

Félix-Antoine-Savard

Micheline Reid, directrice

Georges-Vanier / Saint-Gabriel

Pascale Simard, directrice

La Carrière / Sainte-Rose

Sonia Sirois, directrice

La Source / Jean-Fortin

Gynette Blackburn, directrice

Le Roseau

Mario Lemieux, directeur

L'Horizon / Marguerite-d'Youville

Johanne Décoste, directrice

Marie-Médiatrice / Du Vallon

Catherine Boivin, directrice

Médéric-Gravel

Marc Girard, directeur

Mont-Valin / Sainte-Claire

Sylvain Morissette, directeur

Notre-Dame / Des Jolis-Prés

Ginette Tremblay, directrice

Notre-Dame-du-Rosaire

Serge Tremblay, directeur

Saint-Antoine / Saint-Coeur-de-Marie

Herve Beaulieu, directeur

Saint-David / Des Quatre-Vents

Carl Bouchard, directeur

Sainte-Thérèse

Astrid Desmeules, directrice

Saint-Félix

Brigitte Bellemare, directrice

Saint-Isidore / Saint-Denis

Luc Émond, directeur

Saint-Joseph

Dominique Tardif, directrice

Vanier

Louise Noël, directrice

ÉCOLES SECONDAIRES

Charles-Gravel

Bernard Lavoie, directeur

Sandra Boulianne, directrice adjointe

Isabelle Gauthier, directrice adjointe

Jean-François Proulx, directeur adjoint

France Tremblay, directrice adjointe

Pascal Tremblay, directeur adjoint

Cyprien Simard, gestionnaire administratif d'établissement

De L'Odysée Lafontaine et Dominique-Racine

Gilles Routhier, directeur

Brigitte Bellemare, directrice adjointe

Isabelle Boivin, directrice adjointe

Mireille Boutin, directrice adjointe

Dave McMullen, directeur adjoint

Marie-Claude Tremblay, directrice adjointe

Marie-Josée Tremblay, directrice adjointe

Réjean Demers, gestionnaire administratif d'établissement

École des Grandes-Marées

Luc Quenneville, directeur

Alain Bélanger, directeur adjoint

Sonia Deschênes, directrice adjointe

Michelle Tremblay, directrice adjointe

Paulin Turcotte, gestionnaire administratif d'établissement

ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Fréchette

Line Fortin, directrice

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Équipement motorisé

Linda Fortin, directrice

La Baie

Stéphane Minier, directeur

L'Oasis

Monique Beaudry, directrice

Dominic Boily, directeur adjoint

Métallurgie et Multiservices

Claude Villeneuve, directeur

Dany Vaillancourt, directeur adjoint

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Durocher

France Tremblay, directrice

Laure-Conan

Anne Savard, directrice

Patricia Bouchard, directrice adjointe



Principales réalisations en 2009–2010 relatives au Plan stratégique 2008–2013

L'année scolaire 2009–2010 constitue la seconde étape de la réalisation du plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Cette étape a été marquée par un nombre substantiel d'objectifs à réaliser dans les établissements et les services de la Commission. Elle a également donné le coup d'envoi à l'application du concept de gestion axée sur les résultats, tel que proposé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Voici un survol des actions réalisées dans les établissements.

[Orientation 1]

Le développement et la réussite de chaque élève

- En 2009–2010, la Commission scolaire a poursuivi ses efforts afin d'améliorer les compétences en lecture de ses élèves des niveaux primaire et secondaire : Plusieurs activités ludiques et enrichissantes ont été réalisées (invitations d'auteurs, visites de bibliothèques, distribution de sacs à dos littéraires, lectures animées, etc.). On a aussi élaboré des plans d'action en lecture dans chacune des écoles.
- Chacune des écoles a pu compter sur les conseils d'un conseiller pédagogique qui l'a accompagnée dans la mise en place de son plan d'action. Un plan de formation a été élaboré, des rencontres d'accompagnement avec le personnel enseignant ont eu lieu et on a également commencé à élaborer une politique linguistique.
- Afin d'améliorer les compétences en anglais langue seconde des élèves, différentes activités organisées par les Services éducatifs jeunes et par les écoles ont été offertes (pièces de théâtre, jeux de société en anglais, littérature en anglais, chorale, etc.). Par ailleurs, cinq activités de formation ont été offertes au personnel enseignant en anglais langue seconde. Une entente de complémentarité a, de plus, été conclue entre l'école secondaire De L'Odysée et l'école secondaire anglaise Riverside afin d'offrir des activités sporadiques d'immersion anglaise aux élèves du Programme excellence.
- Pour faciliter l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) dans les classes régulières, les Services éducatifs jeunes ont organisé plusieurs activités de formation et d'accompagnement à l'intention de tous les enseignants intégrant un élève HDAA dans une classe régulière. De plus, la Commission scolaire a mis en place une classe langage tout en maintenant l'ensemble des services spécialisés, tant au niveau primaire que secondaire.

- Des actions particulières ont été réalisées dans le but d'augmenter le pourcentage d'élèves sortant avec un diplôme ou une qualification, en portant une attention particulière aux garçons et aux élèves en difficulté. Considérant sérieusement cette problématique, les membres du personnel des écoles primaires et secondaires ont organisé une variété d'activités de qualité (sports, activités du personnel avec les élèves, etc.) qui ont eu des effets très positifs.

- En ce qui a trait à la formation générale jeune, à la formation générale adulte et à la formation professionnelle, on a créé un comité de concertation afin de faciliter l'arrimage entre ces trois secteurs.

- Les rencontres du comité ont porté fruit puisqu'un projet novateur appelé *Métier-études* a été mis de l'avant et il sera réalisé dès l'automne 2010.

[Orientation 2]

La réalisation professionnelle du personnel de notre organisation

- Afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres du personnel, les établissements de la Commission scolaire ont mis en place différentes stratégies et activités d'accueil pour une meilleure appropriation des différents dossiers et une transmission efficace de toute l'information pertinente (Plan de réussite, Guide d'accueil de la CSRS, document informatif propre à chaque établissement, jumelage avec un autre employé d'expérience, activités officielles de bienvenue, etc.).
- Pour permettre à toutes les catégories de personnel de parfaire leurs connaissances et de se perfectionner, le Service des ressources humaines a élaboré divers plans de formation.
- Après avoir adopté sa politique de développement durable, la Commission scolaire a donné au comité de développement durable le mandat d'élaborer un plan d'action afin de mettre en place des pratiques et des comportements éco-responsables dans l'ensemble de ses établissements.





L'équipe du CFP L'Oasis accueille leurs élèves en grand!



Simone Aubin personnifie Mère-grand à l'école Sainte-Bernadette.



Les champions olympiques, Charles Hamelin et Marianne St-Gelais partagent leur expérience avec les jeunes du Sport-Études de l'école De L'Odyssée.

[Orientation 3]

La collaboration école, famille et communauté

- Afin d'assurer une plus grande visibilité de l'implication de la Commission scolaire, de ses écoles et de ses centres dans la communauté, le Service des communications a mis en place un plan de communication pour faire connaître différents investissements, réalisations et projets. Une brochure mettant en valeur les écoles secondaires de la CSRS a été produite et distribuée aux parents et aux visiteurs lors des activités « portes ouvertes » dans les écoles. Cette brochure présente cinq personnalités qui ont fréquenté l'école publique et qui ont accepté de jouer le rôle d'ambassadeurs. Le visuel a par ailleurs servi à tapisser deux camions de service de la Commission scolaire qui sillonnent les rues de son territoire.
- La Commission scolaire possède maintenant sa page corporative dans quelques réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Link, etc.), ce qui lui assure un lien externe avec son personnel, les élèves, les parents et le public en général.
- Différentes activités ont été organisées afin de promouvoir l'importance de l'implication des parents dans le cheminement scolaire de leurs enfants (cafés rencontres, semaine *Partenariat école, famille, communauté* (PÉFEC), colloque sur l'animation de la lecture, etc.).
- La présidente de la Commission a participé à une tournée dans les médias locaux en compagnie du président du comité de parents afin de sensibiliser les parents à l'importance de s'impliquer à l'école de leurs enfants (participation aux conseils d'établissement, au comité de parents, etc.).
- Enfin, le conseil des commissaires a accueilli certains de ses élèves s'étant illustrés dans un domaine particulier sur la scène provinciale, nationale ou internationale et leur a remis un Certificat de reconnaissance. Afin de reconnaître l'encouragement témoigné par leurs parents, le conseil tenait à ce que ces derniers accompagnent les lauréats. L'évènement a été rendu public dans les journaux locaux.

[Orientation 4]

La contribution au développement régional

- Les Services éducatifs adultes sont de plus en plus engagés dans leur objectif d'offrir des programmes adaptés aux besoins de la population et des entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils ont développé des projets de formation en entreprise (par exemple : attestation d'études professionnelles en transformation du bois d'œuvre, en service à la clientèle, etc.).
- En raison de son partenariat novateur avec la firme d'ingénierie Canmec, le Centre de formation professionnelle en Métallurgie et Multiservices (CFMM) s'est vu décerner le premier prix lors de la cérémonie des Mercuriades 2010 dans la section formation professionnelle et technique.
- Dans le but de revaloriser la formation professionnelle, les Services éducatifs adultes ont mis en place une campagne de promotion intitulée Héros de demain.
- Soucieuse de développer des services de qualité pour les citoyens immigrants, la Commission scolaire participe à différentes tables régionales et provinciales et tente d'accroître sa participation et son leadership dans le domaine de l'éducation internationale. Ainsi, des projets de développement ont vu le jour au Cameroun (Afrique).
- Du côté culturel, un large programme d'activités culturelles a été offert aux élèves des établissements primaires et secondaires de même qu'à ceux des centres de formation générale des adultes (pièces de théâtre, spectacles de danse et de musique, visites de musées, etc.). Les musées, qui comptent une clientèle diversifiée et multiethnique, proposent d'ailleurs une panoplie d'activités à l'intérieur même de leurs murs, permettant de découvrir la richesse culturelle du Saguenay.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site Web de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au www.crsaguenay.qc.ca/plan/.

En cliquant sur le fichier déroulant, il est facile de prendre connaissance de toutes les actions réalisées en 2009-2010 par chacune des unités administratives de la Commission.



LES COMMISSAIRES



Michel Girard,
Circonscription N° 1



Hélène De Champlain,
Circonscription N° 2



Lily Girard,
Circonscription N° 3



Jany Saindon,
Circonscription N° 4



Ruth Gagnon,
Circonscription N° 5



Sonia Desgagné,
Vice-présidente,
Circonscription N° 6



Bernard Villeneuve,
Circonscription N° 7



Jimmy Tremblay,
Circonscription N° 8



Omer Deschesnes,
Circonscription N° 9



Antonin Simard,
Circonscription N° 10



Diane Perron,
Circonscription N° 11



Jean-Claude Martel,
Circonscription N° 12



Diane Gauthier,
Circonscription N° 13



Henri Girard,
Circonscription N° 14



Guy Langlois,
Circonscription N° 15



Yvon-Robert Côté,
Circonscription N° 16



Liz S.-Gagné,
Présidente,
Circonscription N° 17



Diane Tremblay,
Circonscription N° 18



Diane Durand,
Circonscription N° 19



France Gagné,
Circonscription N° 20



Sylvie Belzile,
Circonscription N° 21



Chantale Imbeault,
Commissaire-parent



Jean-Marc Girard,
Commissaire-parent

Principales décisions prises par le conseil des commissaires en 2009 2010

- Création de la concentration Cadets-études dans le profil Sports-arts-études à l'école De L'Odysée Dominique-Racine dès septembre 2010.
- Adoption des mesures de redressement, d'égalité des chances et de soutien destinées à améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Décision d'inscrire ces mesures au Programme d'accès à l'égalité en emploi de la Commission scolaire.
- Appui accordé au Musée du Fjord pour la réalisation de son projet de création du festival Fous de la science.
- Nomination du protecteur de l'élève, M. André Garon.
- Adoption de la déclaration de services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.
- Octroi des contrats d'ingénierie et d'architecture pour la reconstruction de l'école Le Roseau aux firmes Unigec Experts-Conseils et Les Maîtres d'œuvres.
- Décision de maintenir ouverte l'école Antoine-De Saint-Exupéry et de fermer les écoles Marguerite-D'Youville et Georges-Vanier.
- Renouvellement de l'entente de partenariat entre le ministère de la Culture et des Communications, la Commission scolaire De La Jonquière et Ville de Saguenay visant à maintenir le programme Culture Éducation. Implication financière de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de 21 000 \$ par année au cours des trois prochaines années scolaires.
- Contribution financière de l'ordre de 331 000 \$ répartie sur 10 ans pour la construction d'un pavillon de services et d'un aréna attenants au terrain synthétique de football et de soccer de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), en partenariat avec le Cégep de Chicoutimi, la Ville de Saguenay et l'UQAC.
- Adoption du règlement sur la procédure d'examen des plaintes.
- Intervention en matière de prévention de l'abandon scolaire et de valorisation de l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean : renouvellement de l'entente spécifique avec le CRÉPAS pour une durée de 5 ans.
- Adoption de la politique relative au développement durable.
- Approbation du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- Dénonciation du projet de loi no 100, mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette :
 - Réaffirmation de l'autonomie des commissions scolaires en matière de gestion des ressources financières;
 - Demande au gouvernement du Québec d'établir le niveau global de subvention aux commissions scolaires de façon à ce qu'elles participent à l'effort collectif visant à assainir les finances publiques, sans toutefois se faire dicter des modalités de réduction des dépenses ni se faire imposer un mode de gestion;
 - Demande au gouvernement du Québec de s'associer au réseau des commissions scolaires dans la recherche de solutions sur tout sujet les concernant.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE

Yvon Pelletier Directeur général
Christine Tremblay Directrice générale adjointe
(directrice générale à compter de juin 2010)

SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

Marie-Andrée Dufour Directrice
Hélène Aubin Conseillère en communication

SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES

Josée Gaudreault Directrice
Catherine Gagné Directrice adjointe
Stéphane Côté Directeur adjoint
Évelyne Lavoie Régisseuse du transport

SERVICES ÉDUCATIFS ADULTES

Jean Blackburn Directeur
Éric Nadeau Coordonnateur
Denis Bédard Coordonnateur

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Pierre Imbeault Directeur
Geneviève Gilbert Directrice adjointe
Sébastien Malenfant Coordonnateur
Claude A. Tremblay Coordonnateur
Lise Pâquet Agente d'administration

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Hélène Flamand Directrice
Martin Deschênes Directeur adjoint
(directeur par intérim à compter de novembre 2009)
Alain Duchesne Régisseur
Stéphane Angers Régisseur

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

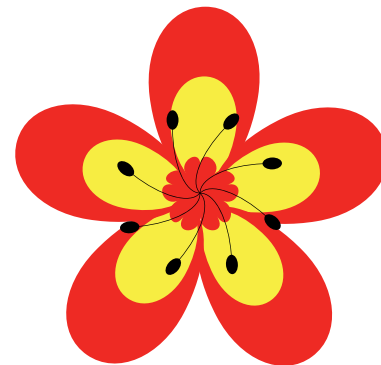
Michel Simard Directeur
Carl Duchesne Directeur adjoint
France Tremblay Agente d'administration
Serge Simard Agent d'administration

SERVICE INFORMATIQUE

Yvon Pelletier Directeur
Michel Gagnon Directeur adjoint

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Hervé Charbonneau Président
Frédéric Mercier Vice-président
Michel Boulianne Secrétaire-trésorier
Chantale Imbeault Directrice
Véronique Parent Directrice



De jeunes artistes de l'école secondaire Fréchette présentent leur dernière création.



Deux employées heureuses de signer leur nouveau contrat.



Jean-Michel Jacques et Charlie Renaud de l'école De La Pulperie parmi les gagnants du Concours Lecteur-Lectrice du Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PRINCIPAUX

INDICATEURS DE RÉUSSITE

(Extrait des indicateurs nationaux)

Le tableau ci-dessous présente le portrait actuel de la CSRS à partir des indicateurs les plus significatifs de la réussite scolaire.

Pourcentage des élèves ayant accumulé un retard à la fin du cours primaire																		
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
T	15,1	18,6	12,8	17,6	13,3	17,3	12,1	16	10	14,6	8,3	12,4	4,9	9,7	3,7	9,6		
F	11,5	15	9,7	13,9	9,9	13,8	8,2	12,9	9,3	11,7	7	9,9	3,9	7,8	2,7	7,8		
G	18,2	22	15,7	21,2	16,8	20,7	16	19	10,7	17,4	9,5	14,7	5,8	11,4	4,6	11,4		

3,7 % des élèves de la Commission scolaire accumulent des retards d'au moins 1 an durant leur cours primaire. Cette donnée de 2007-2008 constitue une amélioration de 11,4 % comparativement à l'année 2000-2001 qui montrait que 15,1 % des élèves accumulaient des retards. Le retard provincial est de 9,6 %.

À la fin des 6 années que dure, en principe, le cours primaire, les enfants ne devraient être âgés que de 12 ans et moins. Un élève qui a 13 ans ou plus est ainsi en situation de retard scolaire; l'âge de l'élève reflète le retard accumulé. Le retard chez les garçons a diminué à 4,6 une amélioration de 13,6 points par rapport à 2000-2001 et un écart de 6,8 points inférieur au taux provincial.

Pourcentage des élèves HDAA intégrés dans les écoles primaires																		
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
T			90,6	75,4	89,6	77,4	89,7	78,6	88,8	78,5	85,6	78,8	84,9	78,6	81,9	78,1	83,2	ND
F			90,3	77,5	88,5	79,5	91,1	80,6	88,2	80,4	86	80,7	85,7	80,7	84,6	80,4	85,2	ND
G			90,7	74,4	90,3	76,4	88,8	77,6	89,1	77,6	85,4	77,9	84,6	77,7	80,9	77	82,5	ND

Pourcentage des élèves HDAA intégrés dans les écoles secondaires																		
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
T			8,3	32,6	14	37,1	15,8	42,6	23,8	43,6	26,4	45,2	13,2	44,6	21,9	45,4	15	47,5
F			7	33,5	11	37,9	14,3	43,7	25,6	44,7	24,6	46,1	11,6	45,3	21,7	46,5	16,7	49
G			8,9	32,1	15,7	36,6	16,5	42	22,9	43	27,4	44,7	14,1	44,2	22	44,8	14	46,6

Le pourcentage des élèves HDAA de niveau secondaire intégrés dans les classes régulières est passé de 13,2 % en 2006-2007 à 21,9 % en 2007-2008 et à 15 % en 2008-2009. Pour l'ensemble du Québec, cette donnée est de 47,5 %.

Le faible taux d'intégration des élèves HDAA s'explique par le choix que la Commission a faits dans l'organisation de ses services. Une réflexion est amorcée et se poursuivra dans le cadre des conventions de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative. Un comité de travail est formé.

Pourcentage des élèves sortant avec diplôme de 5 ^e secondaire																		
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
T	81,6	77,1	81,1	76,3	76,5	74	75,8	76,8	77,1	76,6	75,9	76,1	69,7	73,6	76,8	77		
F	88,4	82,1	85,5	81,9	82,4	79,5	81,3	81,6	81,5	81,3	80,5	80,9	74,6	77,4	80,5	80,5		
G	74,9	71,8	76,8	70,3	70,4	68,1	69,6	71,7	72,9	71,5	70,9	70,7	64,7	69,5	72,5	73,2		

Pourcentage des élèves sortant avec diplôme ou qualification																		
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
T	89	75,7	87,7	75	87	75	84,2	75,1	88	75,5	83	75,8	83,3	74,7	81,9	77,9		
F	93,7	81,7	91,2	81,4	90,3	81,5	88,4	81,5	89,5	81,7	87,9	81,6	89,8	80,5	86,3	82,9		
G	84,1	69,6	84,1	68,3	83,4	68,2	79,3	68,6	86,5	69	77,6	69,7	76,8	68,7	76,8	72,7		

Pourcentage des élèves sortant sans diplôme ou qualification (décocheurs)																		
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
T	11	24,3	12,3	25	13	25	15,8	24,9	12	24,5	17	24,2	16,7	25,3	18,1	22,1		
F	6,3	18,3	8,8	18,6	9,7	18,5	11,6	18,5	10,5	18,3	12,1	18,4	10,2	19,5	13,7	17,1		
G	15,9	30,4	15,9	31,7	16,6	31,8	20,7	31,4	13,5	31	22,4	30,3	23,2	31,3	23,2	27,3		

Le taux de décrocheurs (élèves qui sortent sans diplôme ou qualification) est de 18,1 % en 2007-2008 alors qu'il était de 16,7 % en 2006-2007. L'augmentation se trouve chez les filles où le taux est passé de 10,2 % à 13,7 %. Le taux de décrochage pour l'ensemble du Québec est passé de 25,3 % en 2006-2007 à 22,1 % en 2007-2008.



Mathieu Bouchard de L'Odysée reçoit des mains de la présidente de la CSRS, Mme Liz S.-Gagné, un certificat reconnaissance pour ses talents de footballeur.

Pourcentage des élèves diplômés en formation professionnelle (peu importe le programme)

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	
T	73,8	73,3	77,8	76,2	74,2	76,5	81	77,4	79,7	76,2	80,4	75,8							
F	76,8	74,3	79,2	76,8	75,6	77,2	80,7	78,5	80,6	77,2	81,3	76,8							
G	71,2	72,4	76,4	75,7	72,9	75,8	81,1	76,6	78,8	75,4	79,5	75							

Pourcentage des nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

T									38,6	33,4	37,4	32,5	35,3	33,3	41,7	34,1			
F									32,7	27,9	27,9	26,3	32,4	27,8	35,7	27,9			
G									44,2	37,8	48	37,5	38,4	37,8	47,8	39			

En formation professionnelle, le pourcentage des élèves diplômés est supérieur de 4,6 % par rapport à celui du réseau, soit 80,4 % comparativement à 75,8 % pour l'ensemble du Québec.

Le pourcentage des nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est de 41,7 % en 2007-2008 comparativement à 34,1 % pour l'ensemble du Québec.

Total des effectifs en formation générale adulte

	2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
Total			2 693	174 286	2 528	173 198	2 415	173 693	2 411	182 678	2 613	185 763
Variation (%)					- 6,10	- 0,60	- 0,45	0,30	- 0,20	5,20	8,40	1,70

En formation générale adulte, on remarque une augmentation du nombre total des effectifs. La diminution observée depuis plusieurs années a fait place à une augmentation de 8,4 % en 2007-2008. Pour l'ensemble du Québec, on note une augmentation de 1,7 % des effectifs en 2007-2008.

Quelques chiffres

POPULATION SCOLAIRE

19 405 ÉLÈVES :

- 966 au préscolaire
- 4 856 au primaire
- 5 039 au secondaire
- 3 121 en formation générale adulte
- 1 714 en formation professionnelle
- 3 709 au Service aux entreprises

RESSOURCES HUMAINES

Près de 2 000 employés dont 1 400 employés réguliers et plus de 600 employés occasionnels et surnuméraires

SERVICES DE GARDE

Présents dans 21 écoles primaires

45 MILIEUX DE VIE

- 32 écoles primaires
- 4 écoles secondaires
- 1 école primaire et secondaire
- 2 centres d'éducation des adultes
- 4 centres de formation professionnelle
- 1 centre administratif
- 1 centre de services

PARC INFORMATIQUE

4 540 ORDINATEURS DONT :

- 3 482 dans les écoles primaires et secondaires
- 877 dans les centres
- 181 dans les différents services administratifs

DÉPENSES

140 948 281 \$

INVESTISSEMENTS (IMMOBILISATIONS)

10 309 621 \$

TERRITOIRE

212 km, de Sait-David-de-Falardeau à Sagard, en passant par Sainte-Rose-du-Nord, couvrant 9 des 13 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le territoire se divise en 21 circonscriptions électorales scolaires et compte 77 491 électeurs.

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay s'implique dans sa communauté...

Association régionale du sport étudiant (ARSE)
Centre de prévention du suicide
Centre des loisirs scientifiques (CLS)
Centre local d'emploi (CLE)
Cercle de presse du Saguenay
Chambre de commerce de Chicoutimi
Chambre de commerce et d'industrie de La Baie
Comité de formation des enseignants associés de l'Université du Québec à Chicoutimi (UOAC)
Conférence des professionnels en communication
Conférence régionale des élus (CRÉ)
Conseil d'administration de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) et Allô Prof
Conseil d'administration de Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean
Conseil d'administration de la Maison des familles
Conseil d'administration de la Maisonnée d'Evelyne
Conseil d'administration des Centres jeunesse Saguenay-Lac-Saint-Jean
Conseil d'administration du Carrefour environnement Saguenay
Conseil d'administration du Cégep de Chicoutimi
Conseil d'administration du Centre plein air Bec-Scie
Conseil d'administration du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS)
Conseil d'administration du Musée de La Pulperie
Conseil d'administration du Musée du Fjord
Conseil d'administration du Réseau Trans-AI
Conseil des commissions scolaires de la région 02 (CCSR-02)
Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec
Conseil interordres de l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean
Conseil régional de la culture
Conseil régional de l'environnement et du développement durable
Corporation Les adolescents et la vie de quartier de Chicoutimi
Emploi-Québec
Expo-sciences Bell
MigrAction Saguenay-Lac-Saint-Jean

BILAN

	Au 30 juin 2010	Au 30 juin 2009 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	(2 758 203,80 \$)	340 852,07 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	9 746 086,73 \$	12 429 283,98 \$
Subvention à recevoir - financement	34 236 314,19 \$	33 233 032,19 \$
Taxes scolaires à recevoir	497 083,74 \$	536 074,25 \$
Débiteurs	2 076 461,96 \$	3 155 867,02 \$
Stocks destinés à la revente	153 216,82 \$	148 029,44 \$
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 170 000,00 \$	975 000,00 \$
Frais reportés liés aux dettes	354 382,00 \$	304 102,00 \$
Autres actifs	0,00 \$	268 906,00 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	45 475 341,64 \$	51 391 146,95 \$
PASSIFS		
Emprunts à court terme	9 100 000,00 \$	27 049 989,46 \$
Créditeurs et frais courus à payer	11 851 400,38 \$	13 699 498,29 \$
Revenus reportés	923 182,06 \$	755 254,08 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	4 891 191,81 \$	5 078 679,77 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	97 191 000,00 \$	80 353 000,00 \$
Autres passifs	23 911,29 \$	23 441,33 \$
TOTAL DES PASSIFS	123 980 685,54 \$	126 959 862,93 \$
DETTE NETTE	(78 505 343,90 \$)	(75 568 715,98 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	87 929 255,16 \$	84 205 206,85 \$
Stocks de fournitures	690 863,07 \$	669 873,69 \$
Frais payés d'avance	288 265,49 \$	292 577,00 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	88 908 383,72 \$	85 167 657,54 \$
Surplus accumulé au début	9 598 941,56 \$	4 641 881,01 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	804 098,26 \$	(67 239,49 \$)
Redressement affectant les exercices antérieurs reliés à la Réforme comptable	-	(28 208 732,15 \$)
Redressement de la subvention à recevoir - financement	-	33 233 032,19 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	10 403 039,82 \$	9 598 941,56 \$

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, une seule plainte a été traitée par le Protecteur de l'élève. Cette plainte, jugée recevable, portait sur l'enseignement dispensé à un groupe d'élèves. À la demande d'un membre du personnel, le Protecteur de l'élève a recommandé qu'une partie de la classe soit prise en charge par un enseignant-ressource et que les paramètres touchant l'organisation scolaire soient précisés par la Commission scolaire et présentés, par écrit, à tous les parents du groupe d'élèves concernés.

Lors de sa réunion tenue le 8 juin 2010, le conseil des commissaires a pris acte de l'avis formulé et a donné à la direction générale le mandat d'assurer le suivi; ce qui a été fait.

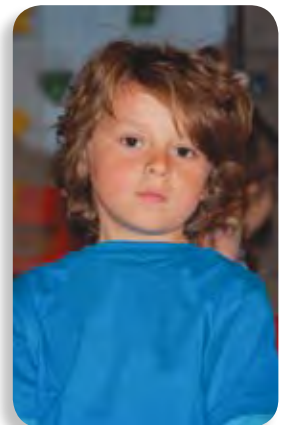
André Garon
Protecteur de l'élève



*Une des classes multiâge
de l'école Sainte-Rose.*



*Un étudiant en soudage
du Centre de Métallurgie
et Multiservices.*



*Samuel Bergeron en action
lors du spectacle de fin
d'année à l'école
La Carrière.*

Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique du Québec, le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. En 2009-2010, aucun manquement n'a été traité.

PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. OBJECTIFS

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un gage de décisions exemptes de conflits d'intérêts.

2. DÉFINITIONS

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destiné à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du conseil, d'une séance du comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. Les devoirs généraux

- 4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du conseil et/ou du comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.
- 4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou du secrétaire général.
- 4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.
- 4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.
- 4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discrimination comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. Relations avec les pairs

- 4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie
- 4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le conseil des commissaires et le comité exécutif.
- 4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.
- 4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.
- 4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.
- 4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. Relations avec les employés

- 4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.
- 4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.
- 4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.
- 4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. Relations avec la Commission

- 4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.
- 4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son conseil et son comité exécutif.
- 4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en conseil ou en comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5. Relations avec le public

- 4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.
- 4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.
- 4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.

- 4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.
- 4.5.5. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.
- 5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le **formulaire apparaissant en annexe I**.
- 5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.
- 5.4. Ces déclarations sont remises au président du conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.
- 5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.
- 5.6. **La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants :**
- 5.6.1. **Au regard de l'argent**
- avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages;
 - utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes;
 - relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.
- 5.6.2. **Au regard de l'information**
- utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.
- 5.6.3. **Au regard de l'influence**
- utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.
- 5.6.4. **Au regard du pouvoir**
- abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
 - le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. MÉCANISME D'APPLICATION

- 6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu (*Réf. : article 175.1 de la LIP - 5^e paragraphe*).
- 6.2. Sanctions

La loi prévoit, entre autres, les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- 6.3.1. **Avis verbal** : en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.
- 6.3.2. **Avis écrit** : en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.
- 6.3.3. **Blâme** : en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.
- 6.3.4. **Participation aux comités** : en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.
- 6.3.5. **Coupure de rémunération** : exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront imposer une coupure de rémunération d'un commissaire.
- 6.3.6. **Suspension** : exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la Loi sur les élections scolaires.

7. LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

- 7.1. La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).
- 7.2. Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le conseil des commissaires.
- 7.3. La Commission définit par politiques les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

8. ACCESSIBILITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE

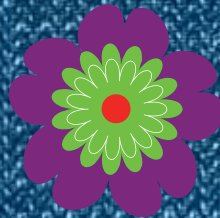
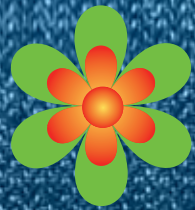
- 8.1. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Secrétariat général, 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

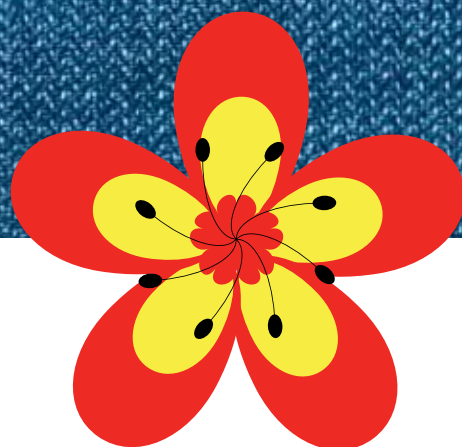
- 9.1. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil des commissaires, soit le 8 mai 2007.

10. ABROGATION

- 10.1. Le présent règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998.



*Journée sommet réussie
à l'école secondaire
des Grandes-Marées.*



Un défi de masse fort populaire dans le cadre de « Mai, mois de la santé ».



Ce document est imprimé sur papier Rolland Enviro100. Il contient 100 % de fibres postconsommation et est certifié Éco-Logo, un procédé sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Préparé par le Service du secrétariat général et des communications de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2

www.csrsguenay.qc.ca